



## Règlement Général

### Article 1 : Organisation

L'association **ODYSSEA** organise :

- une course enfants de 1 km et une épreuve pédestre « marche solidaire » mixte de 5 kms **le samedi 5 octobre 2019 à Paris (départ Hippodrome de Vincennes, parcours Bois de Vincennes).**
- une épreuve pédestre mixte allure libre de 5 kms et une épreuve pédestre chronométrée de 10kms **le dimanche 6 octobre 2019 à Paris (départ Hippodrome de Vincennes, parcours Bois de Vincennes).**

Chaque inscrit devra se conformer à toutes les mesures de sécurité obligatoires mises en place le jour de la manifestation.

Il devra également respecter la propreté du site et ses alentours.

### Article 2 : Programme

#### **Samedi 5 Octobre:**

1 km enfants : Je cours pour Maman  
Départ et arrivée Hippodrome de Vincennes

14h pour les 5/8 ans  
14h15 pour les 9/12 ans

5km Marche solidaire : 15h30  
Départ et arrivée Hippodrome de Vincennes

#### **Dimanche 6 octobre:**

- 9H00 : départ de la course 10 km  
(3 vagues de départ se succèderont espacées de 5min)
- 11h00 : départ du 5km Allure libre non chronométrée.

Association Odyssea

<http://www.odyssea.info> - [contact@odyssea.info](mailto:contact@odyssea.info)

Pour le 5 km et le 10 km :

Départ : Hippodrome de Vincennes

Arrivée : Hippodrome de Vincennes

Les plans des parcours sont disponibles sur [www.odyssea.info/paris](http://www.odyssea.info/paris) .

Les courses sont exclusivement réservées aux participants dûment inscrits et munis de leurs dossards, les accompagnateurs sont interdits sur le parcours pendant le temps de course.

Les trottinettes, vélos, skateboards et rollers ne sont pas non plus autorisés sur le parcours. Les poussettes sont tolérées, exclusivement sur le 5km Marche Solidaire, 5 Km Allure Libre, mais devront se placer en fin de sas pour ne pas gêner les autres participants.

### **Article 3 : Modalités d'inscriptions**

#### **3-1 Inscription individuelle**

**Les inscriptions individuelles s'effectuent selon les conditions suivantes :**

- sur internet :

[www.odyssea.info](http://www.odyssea.info)

**Les inscriptions sur internet pour le 1km, 5km et 10km seront closes le mercredi 2 Octobre 2019 à 22h.** (L'organisation se réserve le droit de clôturer les inscriptions si le nombre de dossards disponibles est atteint avant cette date).

Pour la personnalisation des dossards, l'association pourra refuser tout surnom ou qualificatif, contraire aux bonnes moeurs.

Nous vous rappelons que les propos outrageants, dégradants, injurieux, diffamants sont punis par la loi et passibles de poursuites.

- Sur place : Toutes les informations sur notre site [www.odyssea.info/paris](http://www.odyssea.info/paris)



• **Attention, le nombre de dossards étant limité sur toutes nos courses, les inscriptions sur place ne seront possibles que si des dossards sont encore disponibles et dans la limite des places disponibles.**

#### **Centre commercial Italie 2 - Niveau 2 – 75013 Paris**

Du lundi 30 septembre au vendredi 4 octobre de 10h à 19h.

#### **Hippodrome de Vincennes – 75012 Paris**

Samedi 5 Octobre

1,5 et 10 Km.....10h/18h

. Dimanche 6 Octobre

5 Km uniquement.....8h/10h45

**Aucun retrait 10 Km**

#### **3-2 - Tarifs d'inscription :**

Association Odyssea

<http://www.odyssea.info> - [contact@odyssea.info](mailto:contact@odyssea.info)

Course	Avant le 30/06/19	A partir du 01/07/19
1 Km	8 €	8 €
5km Marche solidaire Samedi	15 €	18 €
5km Marche solidaire (-16 ans) Samedi	10 €	10 €
5 Km Allure Libre Dimanche	20 €	25 €
5 Km Allure Libre (-16 ans) Dimanche	10 €	10 €
10 Km	25 €	30 €

**Il ne sera procédé à aucun remboursement.**

### **3-3 Limite d'âge (le jour de la course) :**

1km enfant : entre 5 et 12 ans.

5km Marche Solidaire du Samedi : à partir de 5 ans. Les enfants de moins de 5 ans seront tolérés exclusivement en poussette (participation gratuite).

5 kms Allure Libre du Dimanche

Je souhaite courir: à partir de 8 ans.

Je souhaite marcher :à partir de 5 ans. Les enfants de moins de 5 ans seront tolérés exclusivement en poussette (participation gratuite).

10 kms course : à partir de 16 ans.

### **3-4 Challenge Entreprises**

Les inscriptions des groupes participants au Challenge Entreprises s'effectuent selon les conditions suivantes :

Pour participer les groupes constitués devront compléter un dossier d'inscription sur [www.odyssea.info](http://www.odyssea.info).

Un tarif forfaitaire de base de 100 euros HT (120 € TTC) sera appliqué pour tous les groupes entreprises au titre de frais de gestion. Ces frais de gestion devront être réglés pour validation de l'inscription de l'entreprise au Challenge Entreprises.

Par ailleurs, un minimum de 30 dossards sera facturé à chaque groupe. Il ne sera procédé à aucun remboursement ou aucune annulation après la clôture des inscriptions.

Pour participer, chaque groupe devra être composé à minima de 30 marcheurs/coureurs.

**Une surfacturation de 15 euros sera appliqué par dossard manquant le cas échéant.**

Dès lors, un « responsable d'équipe ou référent » devra être désigné au sein de l'équipe constituée et sera le correspondant d'Odyssea pour l'ensemble des opérations relatives aux inscriptions et à la distribution des maillots et dossards.

Les modalités financières d'inscriptions à ces challenges sont identiques à celles retenues pour les particuliers.

**Les inscriptions seront clôturées à la date du mardi 10 septembre 2019 à 22h.**

La visibilité sur le T-shirt de course Odyssea (offert à l'ensemble des participants inscrits sous réserve de stock disponible) est exclusivement réservée aux partenaires de la course.

Les entreprises participantes ainsi que leurs collaborateurs ne pourront en aucun cas ajouter le logo et/ou nom de leur entreprise sur le T-shirt et/ou dossard sans en avoir expressément fait la demande auprès d'Odyssea et obtenu son autorisation.

Pour la personnalisation des dossards, l'association pourra refuser tout surnom ou qualificatif, contraire aux bonnes moeurs.

Nous vous rappelons que les propos outrageants, dégradants, injurieux, diffamants sont punis par la loi et passibles de poursuites.

**Article 4 : Retrait des dossards**

Les dossards sont à retirer :

- Du lundi 30 septembre au vendredi 4 octobre au **Centre Commercial Italie 2, Niveau 2, 75013 PARIS** aux horaires suivants :

Course	Lundi 30 septembre	Mardi 1er octobre	Mercredi 2 octobre	Jeudi 3 octobre	Vendredi 4 octobre
1 Km	10h00 -19h00	10h00 -19h00	10h00 -19h00	10h00 -19h00	10h00 -19h00
5 Km Samedi	10h00 -19h00	10h00 -19h00	10h00 -19h00	10h00 -19h00	10h00 -19h00
5 Km Dimanche	10h00 -19h00	10h00 -19h00	10h00 -19h00	10h00 -19h00	10h00 -19h00
10 Km	10h00 -19h00	10h00 -19h00	10h00 -19h00	10h00 -19h00	10h00 -19h00

- Samedi 05/10 et dimanche 06/10 sur le village à **l'hippodrome de Vincennes, 75012 PARIS** aux horaires suivants :

Course	Samedi 05/10	Dimanche 06/10
1 Km	10h00 - 14h00	-

Association Odyssea

<http://www.odyssea.info> - [contact@odyssea.info](mailto:contact@odyssea.info)

<b>5 Km Samedi</b>	10h00 - 15h00	-
<b>5 Km Dimanche</b>	10h00 – 18h00	8h00 – 10h30
<b>10 Km</b>	10h00 – 18h00	<b>Aucun retrait le dimanche</b>

Une tierce personne peut retirer le dossard d'un participant, munie d'une photocopie de sa pièce d'identité et de son numéro de dossard.

### **Article 5 : Pièces justificatives**

Les courses ODYSSEA étant ouvertes aux licenciés comme aux non licenciés, lors de l'inscription, il y a lieu de remettre :

- **Pour le 1km :**  
Une autorisation parentale.  
Certificat médical non obligatoire.  
(Course non chronométrée et non classée)
- **Pour le 5 km Marche Solidaire du Samedi et 5km Allure Libre du dimanche:**  
Course-marche allure libre, non chronométrée, non classée.  
Certificat médical non obligatoire.
- **Pour le 10 km chronométré :**
  - d'une **licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA** ou d'un « Pass' J'aime Courir », délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Dirigeant et Découverte ne sont pas acceptées);
  - ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre- indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition
  - ou d'une licence compétition délivrée par la **FFCO, la FFPM** en cours de validité à la date de la manifestation ;
  - ou d'un certificat médical de d'absence de contre-indication à la **pratique du sport en compétition ou de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition**, datant de **moins de un an** à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical. L'organisateur conservera, selon le cas, la trace de la licence présentée (numéro et fédération de délivrance), l'original ou la copie du certificat, pour la durée du délai de prescription (10 ans).
- **Les participants étrangers** sont tenus de fournir un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, même s'ils sont détenteurs d'une licence compétition émise par une fédération affiliée à l'IAAF. Ce certificat doit être

rédigé en langue française, daté, signé et permettre l'authentification du médecin, que ce dernier soit ou non établi sur le territoire national. S'il n'est pas rédigé en langue française, une traduction en français doit être fournie.

Sans présentation de ces documents, les participants ne pourront prendre le départ des courses.

**Par ailleurs, le parent responsable autorise le transfert à l'hôpital par un service d'urgence (Pompiers, SAMU, etc. ... pour que puisse être pratiquée, en cas d'urgence, toute hospitalisation, intervention chirurgicale, y compris une anesthésie sur son enfant.**

#### **Article 6 : Responsabilité**

Les personnes participent à la compétition sous leur propre et exclusive responsabilité en cas de vol(s), perte(s), ou détérioration(s) d'objets, comme en cas d'accident ou défaillance consécutifs à un mauvais état de santé, ou encore en cas de non-respect du Code de la Route ou du présent règlement.

Les participants au 10 km se verront remettre une puce électronique individuelle et nominative pré-collée au dossard qu'ils pourront jeter dans des poubelles prévues à cet effet à l'arrivée. Il est strictement interdit de donner son dossard à une tierce personne. En cas d'accident, la responsabilité de la personne ayant cédé son dossard serait engagée.

#### **Article 7 : Responsabilité civile**

L'association Odyssea dans le cadre de cette épreuve pédestre, a contracté une assurance couvrant les risques de responsabilité civile des organisateurs, des bénévoles et des participants. Les licenciés bénéficient d'une assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres concurrents de s'assurer personnellement.

#### **Article 8 : Droits à l'image**

Un reportage photos et vidéo sera effectué dans le cadre de cette manifestation, dont les photos et les images seront publiées sur les divers médias dont disposent l'organisateur et ses partenaires et pourront être utilisées à des fins commerciales.

#### **Article 10 : Annulation**

Un directeur de course est nommé par l'organisateur pour cette compétition. Il a tout pouvoir de décision et ce sera sans appel. En particulier, en cas de force majeure il sera autorisé à annuler l'épreuve au dernier moment comme de l'arrêter au cours de son déroulement.

A quelque titre que ce soit, il ne sera procédé dans ce cas à un quelconque remboursement de frais d'engagement.

#### **Article 11 : CNIL**

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre inscription. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. Vos coordonnées pourront être cédées aux partenaires de l'épreuve. Si vous ne le souhaitez pas, veuillez prendre contact avec l'association. L'association ODYSSEA certifie avoir réalisé une

déclaration concernant la protection des informations personnelles auprès de la CNIL (Commission Nationale Informatique et Libertés).

Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations la concernant, en adressant par mail une demande à [contact@odyssea.info](mailto:contact@odyssea.info)

**Article 12 : Adhésion au règlement**

L'inscription à la course **ODYSSEA PARIS** vaut adhésion expresse au présent règlement et en particulier acceptation de chaque participant de voir figurer leurs noms, prénoms et photos dans les médias, sur Internet et sur tous documents, plaquettes et jeux-concours que l'organisation et ses partenaires pourraient être amenés à créer et à diffuser pendant et après l'épreuve.